

PROCES VERBAL
de la réunion du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
Mercredi 5 juin 2013 à 19h00
13bis, boulevard de la République
Saint-Claude

PRESENTS : Francis Lahaut, Nicolas Gindre, Jacques Lançon, Jean-Daniel Maire, Ludovic Sonney, Jean-François Demarchi, Christian David, Bernard Vuillard, Roger Beguet, Françoise Crespy, Daniel Monneret, Philippe Passot, Alain Waille,

EXCUSES : Alain Mouret, Jean-Pierre Martorell, Eliane Grenard, Jean Pierre Ackermann

ABSENT : Néant

POUVOIR :

La convocation pour la séance du 5 juin, datée du 30 mai 2013 a été adressée aux membres du Bureau.

-----ooOoo-----

Le Président, Francis Lahaut ouvre la séance à 19h15, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Ludovic Sonney se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

1/ ADMINISTRATION GENERALE

1-1 Approbation du compte-rendu de la réunion du 42^{ème} bureau du 5 mai 2013

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1-2 Maison de santé du Plateau du Lizon à Saint-Lupicin : choix du maître d'œuvre

Dans le respect du code des marchés publics, une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour la création de la maison de santé du plateau du Lizon à Saint-Lupicin a été faite selon la procédure adaptée en un lot unique.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 850 000 € H.T. en date de valeur mars 2013.

Il comprend :

- les travaux de bâtiment (hors équipements mobiliers) : 730 000 € H.T.
- les V.R.D. et aménagement extérieurs : 120 000 € H.T.

La mission confiée au Maître d'œuvre est une mission complète comportant les éléments suivants :

- Esquisse (ESQ);
- Avant-projet sommaire (APS);
- Avant-projet définitif (APD);
- Etudes de projet (PRO);
- Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT);
- Etudes d'exécution (EXE) ;
- Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET);
- Assistance lors des opérations de réception (AOR).

Le délai est de 23 mois, travaux de construction compris.

Une analyse technique et financière des offres reçues a été réalisée.

Un classement a été effectué dans le respect des critères énoncés dans le règlement de consultation. Il est proposé au Bureau Communautaire de retenir l'Eurl Thierry BARREAU en groupement solidaire avec les bureaux d'études GEHIN et BELLUCCI pour un montant de 63 410,00 € HT ce qui correspond à un taux d'honoraire de 7,46% (l'estimation administrative s'élevait à 76 505,02 € HT).

A l'unanimité, le bureau communautaire décide:

- d'accepter le groupement d'entreprises ci-dessus désigné,
- d'autoriser le Président à signer les pièces du marché,

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 22h.

Francis Lahaut
Président



-----ooOoo-----



Fait à Saint-Claude,
Le 6 juin 2013

Ludovic Sonney
Secrétaire

